Présentation du rapport du Groupe des Personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement

Intervention de S.E.M Cheick Sidi DIARRA, Ambassadeur,

Représentant permanent de la République du Mali

auprès des Nations Unies

Abuja, Nigéria le 27 janvier 2005

Monsieur le Président de la Commission,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Groupe africain plénier de New York, j'ai l'honneur de présenter devant cette Assemblée le Rapport du Groupe de Personnalités de Haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

Le Groupe plus connu sous l'appellation de Panel avait été constitué par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies après la 58ème session de l'Assemblée générale de cette Organisation eu égard aux « sérieuses divergences de vue qui opposaient les Etats Membres touchant la nature des menaces qui nous guettent et l'opportunité de faire usage de la force pour les écarter ».

Le Panel avait, donc « pour mission d'évaluer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, de dire en quoi nos politiques et nos institutions actuelles nous permettent d'y faire face et de recommander des mesures propres à donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens de pourvoir à la sécurité collective au XXIème siècle ».

Le Panel était composé de 15 éminentes personnalités, dont trois (3) de l'Afrique (Mary Chinery Hesse du Ghana ; Amre Moussa de l'Egypte et Salim Salim de Tanzanie).

Le Panel a publié son rapport le 02 décembre 2004. Le Secrétaire général l'a présenté devant l'Assemblée générale le 09 décembre, puis transmis à chacun des Etats Membres de l'Organisation.

I- LA SUBSTANCE DU RAPPORT

Monsieur le Président,

Les auteurs du Rapport ont axé leur réflexion sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Ils n'ont traité des autres questions que dans la mesure où elles avaient un lien direct avec la paix et la sécurité.

Le Rapport est structuré autour de quatre (4) groupes de questions.

Le premier groupe de questions propose une notion de la sécurité collective dont les caractéristiques doivent être :l'**efficacité** (synergie entre les actions au niveau international, régional et national, y compris l'implication de la société civile ; mise en place de mécanismes de suivi et de vérification et adoption de mesures de coercition), l'**efficience** (optimisation des résultats par une utilisation judicieuse des ressources) et l'**équité**.

Le Panel identifie également *six (6) catégories de menaces* (1-la pauvreté ; les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement ; 2-les conflits entre les Etats ;3-les guerres civiles, le génocide, les violences à l'intérieur des Etats ;4-la prolifération et le risque de l'usage des armes de destruction massive ;5-le terrorisme ;6-la criminalité transnationale organisée).

Il établit un **lien indissociable** entre les différentes formes de menaces ainsi que leur caractère transfrontalier.

Il proclame la **primauté de l'Etat** en tant qu'acteur de base du système international et demande que les efforts convergent vers le renforcement des Etats.

Le Panel affirme que le *développement doit être la pierre angulaire* du nouveau système de sécurité collective.

Le deuxième groupe de questions traite du défi de la prévention. Face à chacune des six (6) catégories de menaces, le Panel propose une série de mesures préventives visant à empêcher que celles qui sont imminentes ne se concrétisent et que celles qui sont encore lointaines ne deviennent imminentes.

Le troisième groupe de questions traite de l'usage de la force au nom de l'impératif de sécurité collective. Dans des cas extrêmes qui ne sont pas résolus par les moyens pacifiques, le Panel envisage l'usage de la force. Le Panel commence par faire une interprétation restrictive de l'article 51 de la Charte qui autorise la légitime défense. Il remet en cause la légalité de la théorie de l'action préventive unilatérale. En contre-partie, il élargit le champ de l'intervention collective (en l'étendant par exemple au cas défaillance d'un Etat dans sa responsabilité de protection les personnes vivant sur son territoire et de violation massive des droits de l'homme ;les actes posés par les acteurs non étatiques). Il confie ce pouvoir au seul Conseil de sécurité. Pour que la Communauté internationale puisse avoir une convergence de vues sur la question, *le Panel définit les conditions de légalité et de légitimité (*1-gravité de la menace ;2-légitimité du motif ;3-dernier ressort ;4-proportionnalité des moyens ;5-mise en balance des conséquences*) de l'intervention.*

Le Panel propose sous ce groupe de questions la mise en place d'une stratégie de consolidation de la paix au lendemain des conflits.

La quatrième partie propose des changements institutionnels nécessaires au niveau de l'Organisation pour mettre en œuvre les stratégies identifiées.

A l'issue de son évaluation, le Panel propose *cent une (101) recommandations* relevant de l'une des *trois (03) catégories* ci-après :

1- L'adoption de concepts niveaux ou l'adaptation de concepts anciens (…) ;

2- L'adoption de nouvelles normes internationales ou l'adaptation de normes existantes (…) ;

3- Les changements institutionnels par l'adaptation de la structure, des attributions ou du fonctionnement de certains organes existants (…) ou la création de nouveaux organes (…).

II- QUESTIONS D'INTERET POUR L'AFRIQUE

Certaines de ces recommandations intéressent l'Afrique. Sans être exhaustif, il s'agit de :

- L'adoption des concepts de « *responsabilité de protection* » et de son corollaire de la substitution de la Communauté internationale en cas de défaillance de l'Etat ou de mauvaise volonté de sa part ; de « *menace lointaine* » ; « *d'acteurs non- étatiques* », les « *organisations de la société civile* » et *le secteur privé* comme nouveaux acteurs.

- Sur le plan normatif : L'adoption de directives pour la protection des gouvernements démocratiquement élus contre les renversements anticonstitutionnels ; la conclusion rapide d'accords juridiquement contraignants sur le marquage et la localisation, ainsi que sur le courtage et le transfert des armes légères ; la conclusion d'une convention globale relative au terrorisme, qui donne une définition du terrorisme ; les amendements à certains articles de la Charte ; la conclusion d'accords de concertation et de coopération entre l'ONU et les Organisations régionales; la mise au point de normes applicables à la gestion des ressources naturelles des pays sortant d'un conflit ou exposés à un risqué de conflit.

- Les changements institutionnels par :

  ***** la revitalisation ou la réforme d'organes existants (Assemblée générale, Conseil économique et social, Conseil de sécurité et Secrétariat général (création d'un poste de vice- secrétaire chargé des problèmes de paix et sécurité) ; la Commission des droits de l'homme (son universalisation) ;

  * la création de structures nouvelles : la Commission de consolidation de la paix doté d'un fonds de consolidation de la paix d'un montant initial de 250 millions de dollars et soutenu par un Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; le Conseil des droits de l'homme comme organe principal de l'Organisation.

  *la suppression de structures : le Conseil de Tutelle ; la Commission des droits de l'homme et son remplacement par le Conseil des droits de l'homme.

Enfin, le Panel propose le renforcement des capacités régionales et sous-régionales de l'Afrique par la mise en œuvre d'une *campagne d'appui continu aux activités de renforcement des capacités* s'inscrivant dans la stratégie globale de l'Union Africaine sur une période de dix (10) ans.

III- LE PROGRAMME D'EXAMEN DU RAPPORT DU PANEL :

Outre la publication officielle du Rapport le 02 décembre 2004, celui-ci a fait l'objet d'une présentation à l'Assemblée générale en séance plénière le 09 décembre, puis d'une communication individuelle aux Etats Membres.

Le Rapport du Panel sera intégré avec le Rapport Sachs sur la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire paru le 17 janvier 2005 dans un Rapport d'ensemble que le Secrétaire général publiera en mars 2005. Ce dernier Rapport d'ensemble constituera le document de base pour la Réunion plénière de Haut niveau prévue du 14 au 16 Septembre 2005.

Au vu de cet agencement, l'Assemblée générale a adopté le 17 Décembre 2004 la résolution A/59/145 qui organise les modalités, la forme et l'organisation de cette Réunion de Haut niveau.

Par ailleurs en application de la résolution citée, le Président de l'Assemblée générale S.E.M. Jean Ping a fait circuler le 22 Décembre 2004 une *feuille de route* sur le processus de préparation de la Réunion de Haut niveau. Ce document prévoit des concertations en deux (2) phases. La première qui s'étend de Novembre 2004 à Mars 2005 consistera en une série de consultations officieuses portant essentiellement sur le Rapport du Panel et le Rapport Sachs. Les résultats de ces consultations seront versés comme contribution dans le Rapport d'ensemble du Secrétaire général. La seconde phase qui s'étendra de Mars à Septembre 2005 portera sur l'examen de fond du Rapport d'ensemble. Les consultations au niveau de l'Assemblée générale en sont à leur phase préliminaire.

Le Mouvement des non alignés (NAM) a, de son coté constitué un groupe de travail à composition non limitée qui se concerte officieusement sur le Rapport du Panel. Ce groupe de travail plénier a tenu ses premières concertations le Jeudi 20 Janvier 2005. Les groupes thématiques du Bureau de coordination ont examiné les aspects du Rapport du Panel relevant de leur compétence(revitalisation de l'Assemblée générale, réforme du Conseil de sécurité, Droits de l'homme, Désarmement, Opérations de maintien de la paix). Les pays africains participent activement à ces concertations.

Le Groupe africain de New York n'est pas en reste. Il a mis en place un Groupe de travail sous la présidence du Nigéria, pour examiner le Rapport du Panel. Ce groupe s'est réuni le 08 Décembre 2004 pour formuler ses observations et commentaires préliminaires.

Son travail n'est pas finalisé, les délégations ayant préféré attendre de recevoir des instructions des capitales avant de s'engager plus avant.

Le Conseil Exécutif pourrait envisager de rester saisi de cette question et de mettre en place un mécanisme de suivi au niveau des Ambassadeurs à Addis Abéba.

IV- LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REPRESENTATION EQUITABLE AU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES ET SUR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES :

Monsieur le Président,

La réforme du Conseil de sécurité est au cœur des changements institutionnels préconisés par le Panel. Car selon lui « si les menaces et les défis qui guettent la paix et la sécurité internationales, de même que les rapports de force entre ses membres, ont changé de physionomie depuis sa création, le Conseil (de sécurité) n'a quant à lui guère évolué ». Le Panel en déduit que « le moment est venu de se prononcer sur l'élargissement du Conseil (de sécurité) ».

Cette évaluation du Panel est suivie d'une proposition concrète concernant les principes qui devraient être observés (faire plus de place à ceux qui contribuent plus ; assurer une meilleure représentation des pays en développement ; ne pas nuire à l'efficacité du Conseil ;démocratiser et responsabiliser le Conseil) ainsi que les critères (contribution au budget ordinaire de l'Organisation, contribution aux opérations de maintien de la paix, aux activités diplomatiques de l'Organisation, contribution aux activités volontaires de l'Organisation, contribution au financement du développement à concurrence de 0,7% du PNB des pays aspirants) et modalités (formule A et formule B) d'élargissement. C'est dire que *le Panel a placé la question de l'élargissement du Conseil au centre de la réforme.*

Cette question qui focalise l'attention des Membres de l'Organisation depuis une dizaine d'années au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale, a subitement gagné en acuité. Ainsi, certains pays aspirant à un siège permanent au sein du Conseil élargi, poussent à l'adoption d'une résolution sur la question au cours de l'année 2005, à l'instar de la résolution 1991 (XVIII) adoptée par l'Assemblée générale à sa 1285e séance le 17 Décembre 1963, qui a porté sa composition de 11 membres à 15 membres.

Le présent Rapport du Groupe de travail à composition non limitée du Groupe africain de New York sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'augmentation du nombre de ses membres, ne pouvait, donc, arriver à un meilleur moment.
Le Rapport du Groupe de travail a été entériné par le Groupe africain plénier le 13 Janvier 2005.

Le présent Rapport est le premier depuis celui présenté devant la 74e session du Conseil des Ministres tenue à Lusaka en juillet 2001. Il tient compte :

1-) du mandat qui lui a été confié dans la Déclaration adoptée à Hararé en 1997 ;

2-)des acquis de ses précédentes séries de discussions depuis 1998 ;

3-) ainsi que de l'évolution intervenue dans les discussions au sein du Groupe de travail de l'Assemblée général créé par la résolution 48/26, en particulier son rapport présenté devant la 58e session de l'Assemblée générale(document A/58/47) ;

4-)des vues exprimées au cours du débat général de la 59e session de l'Assemblée générale ;

5-)des discussions au sein du Mouvement des non alignés ;

6-)Le Groupe de travail a également pris en compte les propositions contenues dans le Rapport du Panel. Il suggère enfin, de prendre en compte le Rapport d'ensemble que le Secrétaire général des Nations Unies présentera en Mars prochain.

Le présent Rapport soumet à votre haute appréciation des recommandations sur :

1- La taille du Conseil de sécurité réformé ;
2- Les deux modèles proposés par le Panel ;
3- La représentation régionale ;
4- Le veto ;
5- Les critères d'éligibilité.

Il recommande de maintenir l'esprit de cohésion et l'unité au sein du Groupe Africain tout au long du processus de négociations. Il suggère la mise en place ultérieure d'un mécanisme de concertation entre le Groupe africain et ses futurs représentants au Conseil. Enfin, il recommande que cette auguste Assemblée reste saisie de cette importante question.

Je vous remercie.